


B) Les objectifs politiques

- 1) accorder davantage d'importance au «volet politique des sommets»;
- 2) rendre la structure de suivi plus sensible et plus interventionniste face aux bouleversements et à l'évolution de l'actualité entre deux Sommets;
- 3) mettre davantage l'accent sur les questions relatives aux droits de la personne, au renforcement de l'État de droit et à l'encouragement à la démocratisation.

C) Les objectifs institutionnels

- 1) assurer la pérennité de la Francophonie en l'ancrant sur des assises institutionnelles durables;
- 2) tendre vers davantage de multilatéralisme dans les décisions, et, par conséquent, un plus grand rôle de l'ACCT tout en évitant une bureaucratisation indue du processus et une forme de démobilité des États;
- 3) simplifier la mécanique institutionnelle des Sommets tout en renforçant le suivi du volet politique par la création d'une instance de haut niveau politique qui se réunirait à mi-parcours.